

Programme et inscription des **Vacances toussaint 2023**

ALSH 3/11 ans de Bubry - **du 23/10/2023 au 27/10/2023**

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 16 octobre

Pour toute inscription après cette date merci de voir avec **Stéphanie**

	Lundi 23 Octobre	Présence	Mardi 24 Octobre	Présence	Mercredi 25 Octobre	Présence
Matin	Décos Halloween 3/11 Monstres et compagnie en puzzle 3/6	<input type="checkbox"/>	Création de livre Halloween 3/6 Médiathèque 3/6 Contes et légendes Halloween 6/11	<input type="checkbox"/>	Création de fantômes et araignées 3/6 Contes et légendes Halloween 6/11	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	La course aux sorcières 3/11 Atelier pate à modeler 3/6	<input type="checkbox"/>	Parcours d'obstacles 3/6 Tir à l'arc 6/11	<input type="checkbox"/>	Jeux de la toile 3/6 Escape Game à la médiathèque 6/11	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 26 Octobre	Présence	Vendredi 27 Octobre	Présence		
Matin	Atelier cuisine Les fruits d'Halloween 3/6 Représentation des contes et légendes 6/11	<input type="checkbox"/>	Départ 8h45 Patinoire 3/6	<input type="checkbox"/>		
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Pique-nique fourni	<input type="checkbox"/>		
Après-midi	Film Casper avec pop-corn	<input type="checkbox"/>	Halloween Déguisé 3/11	<input type="checkbox"/>		

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 48h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Date :

Signature :

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h30.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

-

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2023
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

6.70.27.23.41

animation.bubry@gmail.com

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

